

Compte rendu du groupe de concertation canoë

Réunion du 26 avril 2018

Le groupe de concertation canoë s'est réuni pour la première fois le 26 avril 2018 à 16h à Ébreuil, salle Armand Pradel. M Estier, président de la CLE, remercie l'ensemble des participants.

Pascal ESTIER rappelle la problématique. Une charte relative à la pratique de la pêche et des activités des sports d'eaux vives avait été mise en place dans les années 90 puis remise à jour en 2009. Elle trouve aujourd'hui des difficultés à être mise en œuvre et certaines problématiques persistent (manque d'aménagement, cohabitation des usagers, ...). La Commission Locale de l'Eau a été alertée à plusieurs reprises car elle est un lieu adapté pour mener une concertation entre les différents usagers dans le but de promouvoir un développement durable autour de la rivière. Pour donner suite, un groupe de concertation a été spécifiquement mis en place.

Céline BOISSON précise que cette réunion a pour objectif d'entamer les discussions autour de la pratique du canoë, de faire un premier bilan et ainsi démêler certaines problématiques. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la disposition D 1.3.5 du SAGE.

La réunion s'est déroulée en deux temps :

- Échanges en petits groupes (pêcheurs, collectivités, riverains/DDT/CEN, professionnels/EDF)
- Retranscription des échanges et bilan

LISTE DES PRESENTS

NOM	REPRESENTANT	PRESENCE
Pascal ESTIER	Commission Locale de l'Eau	Présent
	Communauté de communes du Pays de St-Eloy	Excusé
	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge	Excusé
Pierre A. TERITEHAU	Communauté de communes de St-Pourçain Sioule Limagne	Présent
Vincent JOURDAN	Communauté de communes de St-Pourçain Sioule Limagne	Présent
Marc ESTEVE	Communauté de communes de St-Pourçain Sioule Limagne	Présent
	Commune de Châteauneuf-les-Bains	Excusé
	Commune de Blot-l'Eglise	Excusé
	Commune d'Ayat-sur-Sioule	Excusé
	Commune de Lisseuil	Excusé
	Commune de Saint-Rémy-de-Blot	Excusé
	Commune de Menat	Excusé
	Commune de Pouzol	Excusé
Christian TABARDIN	Commune de Servant	Présent
Kors HEUVELMAN	Commune de Servant	Présent
Charles SCHIETTEKATTE	Commune de St-Gal-sur-Sioule	Présent
Michelle PARIS	Commune de Chouvigny	Présente
	Commune de St-Quintin-sur-Sioule	Excusé
Pierre A. TERITEHAU	Commune d'Ébreuil	Présent
Pierre LENVOISE	Commune de Vicq	Présent
	Commune de Bègues	Excusé
	Commune de St-Bonnet-de-Rochefort	Excusé
	Commune de Mazerier	Excusé
	Commune de Jenzat	Excusé
Simon VALLEIX	SMAD des Combrailles	Présent
Nicolas MARTIN	Sioule Loisir	Présent
Gilles SIMON	Aqua-canoë	Présent
Jean-Claude GAUVIN	Auvergne Aventure	Excusé
Luc BORTOLI	Fédération de pêche du Puy-de-Dôme	Présent
Gérard GUINOT	Fédération de pêche de l'Allier	Présent
Emmanuel ESTIVAL	AAPPMA « La truite de Châteauneuf » et guide de pêche	Présent
Dominique REGNAT	AAPPMA « La truite de Châteauneuf »	Présent

Patrice GARCIA	AAPPMA « Les Gaules Réunies »	Présent
	AAPPMA « EGF »	Excusé
Jean-Marc BOUDET	AAPPMA « La truite d'Ébreuil »	Présent
Jean MONDET	AAPPMA « La truite d'Ébreuil »	Présent
Michel BEAT	AAPPMA « Les chevaliers de la Sioule »	Présent
Virginie PINEL	AAPPMA « Les chevaliers de la Sioule »	Présente
	AAPPMA « La Sirène »	Excusé
Audrey PONS	EDF	Présente
Rémy LEROY	EDF	Présent
Romain LEGRAND	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	Excusé
Pierre LOISEAU	Conservatoire des Espaces Naturels d'Allier	Présent
Audrey NADALLE	DDT du Puy-de-Dôme	Présente
	DDT de l'Allier	Excusée
	DDCSPP du Puy-de-Dôme	Excusé
Yvan BIZET	DDCSPP de l'Allier	Présent
Marie LEPISSIER	Office de tourisme des Combrailles	Présente
Jean-Baptiste THOMINE	Représentant des riverains de la Sioule – Les Garachons	Présent
François CHRETIEN	Représentant des riverains de la Sioule – Gaby	Présent
François DELOCHE	Représentant des riverains de la Sioule	Présent
Céline BOISSON	EP Loire	Présente

SYNTHESE DU TRAVAIL EN GROUPE

Collectivités

À l'unanimité, les retombées économiques locales liées à l'activité canoë même si elles ne sont pas clairement chiffrées sont réelles et dynamisent la vallée de la Sioule.

Globalement, les collectivités n'ont pas ou très peu de retour de riverains mécontents de l'activité canoë. Le cas échéant, il est fait état d'un problème de propreté mais qui est souvent plutôt lié à des dépôts sauvages le long de la Sioule dus aux habitants eux-mêmes (pneus, électroménagers, ...).

Régulièrement, l'absence de toilette et de poubelle le long de la Sioule, le manque de stationnement et d'accès à la rivière sont soulevés sans pour autant que des solutions soient étudiées concrètement.

Par ailleurs, il est soulevé le manque d'entretien de la végétation qui peut localement être une source de danger et l'intérêt de réaliser un point de vue remarquable sur la vallée.

Les collectivités ont conscience de la nécessité de mener un travail sur le foncier pour proposer des aménagements pérennes et de qualité. Les communautés de communes seraient les principaux acteurs

dans cette démarche. À noter qu'un programme d'action et des financements sont possibles dans le cadre de la station pleine nature.

Pêcheurs

Sur l'aspect milieux aquatiques, l'activité canoë n'a pas un impact significatif car les périodes de fraie des espèces patrimoniales sont en dehors de la période d'affluence. En revanche, le dérangement des espèces est bien réel à l'approche des canoës qui vont alors se réfugier.

Sur l'aspect halieutique, les activités pêche et canoë sont totalement incompatibles sur les mêmes plages horaires du fait du dérangement des poissons et des risques physiques. Dans la pratique, les pêcheurs sont généralement au bord de la Sioule plutôt le matin avant l'arrivée des 1^{ers} canoës et en fin de journée après les dernières descentes. De plus, cela coïncide davantage avec les périodes d'activité des poissons. Les pêcheurs insistent donc sur la nécessité de maintenir une zone sans canoë en amont du pont Chambon pour permettre la pêche à toute heure. Il est également souligné que peu de déchets sont retrouvés en berge par les pêcheurs et globalement les horaires de pratique sont respectés. Il est rare d'avoir des canoës après 17h30 dans la partie Allier tout du moins. Généralement, ceux qui ne respectent pas les horaires sont des indépendants.

Professionnels/EDF

Les clients sont enchantés. Ils apprécient le caractère naturel de la Sioule. C'est notamment cet atout que les loueurs de canoës souhaitent préserver et pour cela, à chaque départ, les pratiquants reçoivent une feuille mentionnant les règles à respecter et un sac poubelle pour éviter de jeter les déchets dans la nature. Il leur est bien précisé qu'ils vont évoluer à proximité de terrains privés qu'ils doivent respecter.

Au final, 95% des clients ramènent leurs déchets y compris leurs mégots de cigarettes. Toutefois, ils reconnaissent qu'ils restent une part de personnes toujours trop importante qui fait preuve d'incivilité. Bien souvent, elle est accrue dès lors qu'il y a consommation d'alcool. Bien qu'il soit rappelé que l'alcool est interdit, les loueurs n'ont pas la possibilité de fouiller leurs clients... Pour information, chaque année les loueurs en partenariat avec les AAPPMA réalise des journées de nettoyage des bords de Sioule. Il s'avère que les déchets collectés ne sont pas caractéristiques de leurs clients (huile, peinture, pneus, ...et finalement peu d'emballage plastique et de papier).

Il est souligné que l'activité canoë se concentre entre le 14 juillet et le 15 août. Au fil des années, elle se prolonge sur fin août voir début septembre en fonction de la météo. Au maximum, c'est 1000 personnes par jour sur l'eau sur l'ensemble du parcours.

Des aménagements de descente, de franchissement de seuils sont nécessaires pour améliorer la qualité de la prestation. À défauts d'aménagement public, les loueurs « s'arrangent » et proposent des escales sur leurs terrains privés. Une signalisation adaptée serait nécessaire.

Il est évident que le manque d'eau pose parfois problème. EDF rappelle qu'il n'est pas possible de maintenir une cote touristique au barrage des Fades et un débit d'étiage plus important en aval. La période estivale n'est pas forcément celle rentable donc c'est bien aux acteurs locaux de définir qu'elles sont leurs priorités à travers une gestion concertée. À titre d'information, en 2017, il y a eu 90 jours où, grâce au barrage des Fades, l'aval a bénéficié d'un soutien d'étiage.

Riverains/DDT/CEN

D'année en année, les riverains observent de plus en plus de fréquentation en canoë sur la Sioule et avec plus en plus d'incivilité, mais rarement de la part des étrangers qui globalement sont plus respectueux des riverains et de la nature. Outre le bruit incessant qui résonne dans la vallée, certains clients se croient chez eux et s'installent sur les propriétés privées fraîchement entretenues pour pique-niquer, se soûler, se soulager, ... et, à leur départ, laisser leurs déchets. Certains vont même jusqu'aux insultes et à la provocation dès lors qu'il leur est rappelé qu'ils sont sur des terrains privés. Par endroit, les clôtures et les panneaux de sécurité (interdiction accès aux biefs des moulins car danger, ...) sont arrachés et des feux sont allumés.

Les riverains s'interrogent également sur l'impact de l'activité sur les milieux aquatiques sur ce site qui, par ailleurs, est classé Natura 2000. La Sioule manque d'eau. Les canoës frottent très fréquemment le fond, les usagers piétinent le lit voire arrachent les herbiers pour « jouer » avec. Des frayères sont potentiellement détruites et à minima les espèces piscicoles sont dérangées, tout comme l'avifaune (canard, ...).

Les riverains ne sont pas contre cette activité mais espèrent plus de tranquillité et moins d'incivilité à leur égard.

BILAN

La restitution de chaque groupe soulève de nombreux débats. Une synthèse est retranscrite à travers le tableau ci-dessous

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none">- La sioule est une belle rivière encore assez naturelle et préservée- L'activité canoë est indispensable pour le territoire, pour maintenir une certaine dynamique qui a fortement chuté ces dernières années. Elle génère des retombées économiques intéressantes et est créatrice d'emplois bien que saisonniers.- Le partage de la rivière entre canoës et pêcheurs fonctionne bien grâce à un bon respect des plages horaires et à la présence de secteurs de pêche intéressants hors parcours canoë.- Globalement, le respect de la nature est de plus en plus entré dans les habitudes de chacun.	<ul style="list-style-type: none">- La charte n'étant pas signée par tous, elle reste non officielle.- L'impact sur la faune piscicole est réel (dérangement des espèces) mais aucune problématique sur les espèces remarquables (truite, ombre, saumon, lamproie ...) n'est scientifiquement prouvée, l'activité ayant lieu hors période sensible. Les espèces cyprinicoles (ablettes, ...) ne sont pas considérées comme remarquables.- Le franchissement des seuils est délicat. Peu d'aménagement sont réalisés et les passages préférentiels sont peu marqués.- Les faibles débits dans la Sioule tout comme les variations journalières ne permettent pas une activité canoë optimale.- De nombreux propriétaires riverains restent non identifiés.- La végétation riveraine est vieillissante et peut parfois être dangereuse. Certains propriétaires ne satisfont pas à leur obligation d'entretien de la ripisylve.- Les problèmes d'incivilité sont de plus en plus mal vécus par les riverains.

Des pistes de solutions sont proposées :

Riverains

- Mettre un numéro et le nom du loueur de manière très lisible sur chaque canoë pour permettre de mieux identifier les faiseurs de trouble.

Les loueurs proposent aux riverains de se déplacer à la base en cas d'incivilités de la part de leurs clients.

- Fournir un document sur les règles à respecter.

Les loueurs précisent qu'un règlement est fourni pour chaque canoë. Les règles de bonnes conduites leurs sont exposées oralement sauf en cas de très fortes affluences où il est demandé qu'ils en prennent connaissance en lisant le document. Ils ont conscience que ce n'est alors qu'à leur bon vouloir.

- Mieux respecter les horaires.

Les loueurs précisent qu'il n'y a pas de départ après 15h à Lisseuil. En revanche, ils ne maîtrisent pas le temps que les clients passent sur l'eau.

M. ESTEVE rappelle qu'un autocollant à coller sur chaque bidon/canoë illustrant les temps de parcours entre des repères visuels facilement reconnaissable sur l'eau, les points de débarquements autorisés, ... avait été créé il y a quelques années. Il pourrait être pertinent de le refaire.

- Interdire l'activité canoë en cas de débits insuffisants ou la concentrer sur les secteurs les moins problématiques
- Interdire l'activité canoë 1 jour pas semaine

Collectivités

- Établir un programme d'aménagement (aire de pique-nique, parking, aire de débarquement, ...)
- Étudier la possibilité de faire de l'acquisition foncière de terrain en bord de Sioule.

Pêcheurs

- Maintenir une zone sans canoë

Loueur

- Légiférer la charte

À l'unanimité, le dialogue instauré doit perdurer.

La séance est levée à 18h15.